

Ma position sur la loi Yadan :

A la source de mon engagement politique, il y a le combat contre le racisme et l'antisémitisme. Dans le monde associatif, puis comme élu local et enfin comme parlementaire, ce fut une constante.

Avec le groupe socialiste nous avons toujours défendu avec fierté les textes de loi qui allaient dans le sens de la lutte contre les discriminations et s'inscrivaient dans cet équilibre sensible entre ouverture humaniste et clarté républicaine.

Ces positions qui valent pour notre société éclairent également notre ligne au Proche-Orient. Nous défendons avec la même passion un droit égal des peuples israéliens et palestiniens à fonder un État et à vivre en paix sur leurs terres. Nos résolutions, nos discours et nos actes ont toujours eu comme boussole le respect du droit international. C'est au nom de cette ligne que j'ai été le premier à demander la suspension de nos liens intergroupe au sein du NFP dans les jours qui ont suivi le massacre d'octobre 2023 : la condamnation du terrorisme du Hamas ne pouvait souffrir d'ambiguïté.

Et c'est dans le même esprit que j'ai pris la parole quelques jours plus tard dans l'hémicycle pour dénoncer la tragédie qui se préparait à Gaza.

A chacun de mes déplacements en Palestine et Israël j'ai eu la chance de rencontrer des artisans d'une possible réconciliation. C'est notamment le cas du dernier voyage organisé des deux côtés du mur avec les Guerrières de la Paix. Vice-président des groupes d'amitié France-Israël et du nouveau groupe d'amitié France-Palestine, je n'ai eu aucune difficulté à justifier mon opposition à la proposition de loi « visant à lutter contre les formes renouvelées d'antisémitisme ». Si le texte tel que réécrit échappait à la caricature de sa version initiale, il n'en demeurait pas moins ambigu dans sa lettre. Dans son esprit, il était une invitation à « choisir son camp » et par la même à accentuer la polarisation et la violence actuelle qui se traduit par une insupportable résurgence de l'antisémitisme et du racisme.

Une œuvre législative reste à écrire. Elle actualiserait nos textes de loi afin qu'ils soient plus efficacement mis au service de la justice et des droits humains fondamentaux face à la montée des fanatismes et au retour des empires. Face au culte de la force, la voix de la France doit être celle qui rappelle à chacun - ici et là-bas - les conditions de la paix et le respect de l'égalité de toute personne.

Le Parlement français serait, ainsi, à la hauteur de l'Histoire en exprimant de façon renouvelé son attachement aux valeurs universelles qui ont fondé notre République.